

Réf : *po 13 Cap-Mac V0*
Destinataire : **Diffusion libre**

Assistance à la conformité machines

Contenu de la mission de CAPSICOM

Date	Préparé par	Contrôlé par
7 janvier 2019	Guillaume FRUGIER	Jean Pierre NEVE

Numéro de téléphone : 01 44 71 35 55 – Télécopie : 01 42 66 15 0 – email : contact@capsicom.net
Web : <http://www.capsicom.net>
CAPSICOM – 178 rue de Javel 75015 Paris – SARL au capital de 10.000 €
Siret 441 437 779 00016 - R.C.S. PARIS 441 437 779 - APE : 7022Z – TVA FR 91441437779

REMARQUE PRELIMINAIRE - ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Ce document a pour objet de préciser les conditions techniques et économiques de la prestation que propose CAPSICOM pour vous assister dans votre projet de gestion des conformités machines de votre établissement.

Les enjeux représentés par cette mission imposent de la part de tous ses acteurs, et notamment des Consultants de CAPSICOM, une confidentialité absolue.

Ce principe fait partie du code de conduite de notre activité dont l'essence même, l'évaluation et la maîtrise du risque, est stratégique pour les entreprises.

En conséquence, les résultats de nos travaux seront communiqués uniquement à l'interlocuteur que vous nous désignerez à l'exclusion de toute autre personne interne ou externe à votre société.

Tous les documents que vous voudrez bien nous confier ou nous communiquer seront traités confidentiellement dans le seul cadre de notre étude et vous seront, si vous le souhaitez, restitués à l'achèvement de notre mission.

CONTENU DE LA PRESTATION

Notre mission consiste à :

- ✚ identifier les risques les plus importants présentés par vos machines ;
- ✚ vous conseiller sur les moyens à mettre en œuvre pour maîtriser la conformité ;
- ✚ évaluer le cas échéant le risque résiduel, après les éventuelles remises en sécurité (protections, consignes, ...).

Le référentiel technique pris en référence est le suivant :

1	Accès aux éléments mobiles de transmission
2	Accès aux éléments mobiles de travail
3	Conception des protecteurs et Fiabilité des dispositifs de protection
4	Fonctionnement des équipements
5	Organe de commande et de contrôle
6	Signalisation / Consignes de travail / Avertissement
7	Eclatement / Rupture / Projection / Chute de pièce
8	Eclairage des zones de travail, réglage, maintenance

9	Risques de brûlure
10	Risque électrique
11	Arrêt général, Arrêt au poste de travail, Arrêt d'urgence
12	Séparation des énergies
13	Chute des personnes / Enferment des personnes

Pour information : Ce référentiel technique est extrait des articles R.4324-1 et suivants du code du travail en vigueur depuis le 1^{er} mai 2008 (introduits initialement par le décret 93.40 du 11 janvier 1993) qui s'appliquent aux machines en service dans les entreprises.

Le point 13 prend toutefois en compte spécifiquement la réglementation s'appliquant au constructeur de machine neuve (postérieures au 1^{er} janvier 1995).

Sont exclus de la présente mission :

- ✚ Le descriptif détaillé des équipements de travail concernés. (notre référencement se limite au libellé de la machine, aux numéros de séries, fabricants, année de fabrication...);
- ✚ L'examen lié à la Directive l'ATEX (ATmosphère EXplosive), au bruit et toutes mesures physiques (bruit, ambiance, rejets, etc. ...);
- ✚ La contre-vérification de ces équipements après des éventuelles actions de sécurisation réalisés (qui sera intégrée dans une seconde offre, à votre demande).

Notre mission se déroule en 3 phases :

- a) Une phase d'observation des ensembles définis, par rapport aux règles techniques indiquées ci-dessus, équipements en fonctionnement.
Nous étudions la documentation telle que les notices d'instructions, les schémas des énergies, les déclarations de conformité en votre possession si cela est nécessaire pour une meilleure compréhension du fonctionnement de l'installation ;
- b) La rédaction d'une observation mentionnant la non-conformité constatée et une proposition de solution de nature à rendre l'équipement ou son utilisation conforme.
Toutes les observations, complétées des préconisations, sont présentées lors d'une réunion qui se déroule immédiatement après l'audit.
Les observations fondamentales ou les plus importantes, sont débattues avec vos services afin de définir la solution qui sera mise en œuvre par l'entreprise ;
- c) La rédaction d'un compte rendu, avec le détail des observations et les préconisations ou les solutions définies en réunion avec vos services.

EQUIPEMENTS CONCERNES

La liste des équipements concernés par la prestation est définie dans les conditions particulières du contrat et/ou jointe en annexe.

LIVRABLES

Un compte rendu, sous forme de fiches de synthèse sur les points d'observations constatés, par famille de machine, est rédigé à l'issue de la mission et transmis sous un format INFORMATIQUE, sans édition papier.

La forme du compte rendu pourra être similaire à celle présentée ci-dessous mais nous évaluons avec nos services la pertinence d'intégrer nos conclusions dans une Base de Données d'évaluation des risques.

Exigences Essentielles de Sécurité	Applicable	Description situation / scénario	Description risque / conséquence	Mesures mise en oeuvre (technique et/ou organisationnelle)	Criticité					Plan d'actions
					F	G	CB	P	CN	
<p>1.3.2. Risque de rupture en service Les différentes parties de la machine ainsi que les liaisons entre elles doivent pouvoir résister aux contraintes auxquelles elles sont soumises pendant l'utilisation. Les matériaux utilisés doivent présenter une résistance suffisante, adaptée aux caractéristiques de l'environnement de travail prévu par le fabricant ou son mandataire, notamment en ce qui concerne les phénomènes de fatigue, de vieillissement, de corrosion et d'abrasion. La notice d'instructions doit indiquer les types et fréquences des inspections et entretiens nécessaires pour des raisons de sécurité. Elle doit indiquer, le cas échéant, les pièces sujettes à usure ainsi que les critères de remplacement. Si, malgré les précautions prises, un risque de rupture ou d'éclatement subsiste, les parties concernées doivent être montées, disposées et/ou protégées de manière à ce que leurs fragments soient retenus, évitant ainsi des situations dangereuses. Les conduites rigides ou souples véhiculant des fluides, en particulier sous haute pression, doivent pouvoir supporter les sollicitations internes et externes prévues; elles doivent être solidement attachées et/ou protégées pour que, en cas de rupture, elles ne puissent occasionner de risques. En cas d'acheminement automatique de la matière à usiner vers l'outil, les conditions indiquées ci-après doivent être remplies</p>	Oui	Rupture : - des soudures; - ensemble mécano-soudé;	Détérioration de l'équipement avec sa chute ou la chute de la charge.		2	4	8	2	4	Demander au sous-traitant qui a fabriqué la pièce de dimensionner les matériaux et les sections de chaque partie au regard de la charge maximale susceptible d'être soulevée. Demander au sous-traitant le process de soudage (qualification de soudage). Descriptif des matériaux (certificat matière, de soudage...) Ces informations seront intégrées dans le dossier technique.
<p>1.3.3. Risques dus aux chutes, aux éjections d'objets Des précautions doivent être prises pour éviter les risques dus aux chutes ou aux éjections d'objets.</p>	Oui	Chute de l'accessoire depuis le chariot Chute de la charge.		Cf. point 1.3.1. (dispositif de positionnement et de fixation du berceau sur les fourches du chariot et de fixation de la charge sur le berceau).	2	4	8	3	3	Cf. point 1.3.1 (mode opératoire / notice à compléter).

CONDITIONS D'INTERVENTION

Les conditions précises de l'intervention sont indiquées dans le contrat auquel est annexé le présent document.

CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

La facturation est établie à l'issue de l'envoi du livrable au client.

Nos honoraires seront augmentés des taxes en vigueur au moment de l'émission des factures et calculés sur la base d'un règlement à réception.

CAPSICOM étant un organisme de formation enregistré sous le numéro indiqué ci-dessous, les actions de formation peuvent, sous certaines conditions, être imputables au titre de la formation professionnelle continue.

Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 11 75 52332 75 auprès du préfet de région d'Ile de France ;

PROGRAMME « SAFETY »

Pendant la durée du contrat, complétée d'une année supplémentaire à l'issue de la prestation, votre établissement dispose de notre programme « Safety » pour lequel nos Consultants assurent une mission d'assistance à la fonction de Conseiller de Prévention.

Concrètement, nous mettons à la disposition de l'Etablissement :

- + une adresse e-mail dédiée destinée à vous permettre de poser les questions relatives à la Sécurité et la Santé de vos Agents :

safety@capsicom.net

- + un numéro de téléphone en horaires ouvrables (de 9 heures à 18 heures - coût d'un appel local) vous permettant de contacter notre service d'assistance sécurité :
- + Une information périodique sur l'actualité liée à la Sécurité et la Santé au Travail ;
- + Une assistance technique à distance pour l'utilisation de la Base de Données (pour les établissements disposant de la base Cap-DU) ;

Une fiche Safety Alerte reprenant les informations ci-dessus est remise à notre interlocuteur qui peut la diffuser à l'ensemble des personnels étant intervenu dans le cadre de notre mission.